

# AVIS DE REUNION VALANT CONVOCAION DES ACTIONNAIRES

CFG BANK



## CFG BANK

Banque agréée par décision n° 35 du Wali de Bank Al Maghrib du 25 avril 2012  
Société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital social de 700.159.200 dirhams  
Siège social : 5/7, rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca  
RC Casablanca N° 67421

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE 22 MAI 2026 A 10 HEURES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société **CFG BANK**, banque agréée par décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 35 du 25 avril 2012, société anonyme faisant appel public à l'épargne au capital social de 700.159.200 dirhams, dont le siège social est sis à Casablanca, au 5/7 rue Ibnou Toufail, Quartier Palmier, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 67421 (la « **Société** » ou « **CFG Bank** »), sont conviés par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra à l'**Hôtel Le Casablanca** situé au 19 Bd Moulay Rachid, Casablanca, le vendredi 22 mai 2026 à 10 heures (l'« **Assemblée Générale** » ou l'« **Assemblée** ») à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025, et approbation des comptes clos à cette date ;
2. Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et distribution de dividendes ;
5. Quitus à conférer aux Administrateurs ;
6. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
7. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur indépendant ;
8. Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026 ;
9. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la « **Loi n° 17-95** »), peuvent déposer ou adresser au siège social de CFG Bank, contre accusé de réception, dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la publication du présent avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscriptions de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour présentés par les actionnaires de la Société. Tous les documents et informations prévus aux articles 121, 121 bis et 141 de la Loi n° 17-95 peuvent être consultés sur le site internet de CFG Bank : [www.cfgbank.com](http://www.cfgbank.com). Vous trouverez ci-après les modalités pratiques de participation à l'Assemblée ainsi que le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

### MODALITES DE PARTICIPATION ET DE VOTE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée Générale en respectant les conditions et modalités de participation ci-dessous.

#### MODALITES DE PARTICIPATION

##### Conditions préalables

**Seuls les actionnaires dont la propriété est justifiée, au moins cinq (5) jours avant le jour de l'Assemblée, par une inscription sur les registres sociaux ou un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement dépositaire agréé, peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale.**

Les propriétaires d'actions devront déposer au siège social de CFG Bank auprès de la Direction des Affaires Juridiques, ou faire adresser par un intermédiaire habilité, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres, dans le délai susmentionné.

Les propriétaires d'actions n'ayant pas encore inscrit leurs titres en compte sont invités à y procéder en les déposant auprès de CFG Bank ou d'un intermédiaire financier habilité.

#### MODALITES DE VOTE

La description des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'Assemblée, ainsi que le formulaire de vote par procuration et le formulaire de vote par correspondance, sont disponibles sur le site Internet de la Société [www.cfgbank.com](http://www.cfgbank.com), conformément aux dispositions de la Loi 17-95.

##### Modalités de vote en présentiel

Tout actionnaire peut voter personnellement à l'Assemblée Générale sur justification de son identité et en présentant une attestation de blocage des actions, mentionnant le nombre de titres détenus ainsi que le nombre de droits de vote attachés.

##### Modalités de vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter au moyen d'un formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire est mis à la disposition des actionnaires au siège social de CFG Bank. Il peut également être téléchargé sur le site internet de la Société : [www.cfgbank.com](http://www.cfgbank.com).

Le formulaire de vote par correspondance doit être déposé au siège social de CFG Bank auprès de la Direction des Affaires Juridiques, **au moins deux (2) jours** avant la réunion de l'Assemblée Générale accompagnée de :

- Une pièce d'identité (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- Une attestation de blocage des actions, mentionnant le nombre de titres détenus ainsi que le nombre de droits de vote attachés.

Tout formulaire non accompagné des documents requis et/ou non reçu dans le délai susmentionné, ne sera pas pris en compte pour le vote des résolutions.

##### Modalités de vote par procuration

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote par procuration. Ce formulaire est disponible au siège social de CFG Bank et peut également être téléchargé sur le site internet de la Société : [www.cfgbank.com](http://www.cfgbank.com).

L'actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, un ascendant, un descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'une procuration. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Le formulaire de vote par procuration doit être déposé au siège social de CFG Bank auprès de la Direction des Affaires Juridiques, **au moins cinq (5) jours** avant la réunion de l'Assemblée Générale accompagnée de :

- Une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire ayant donné procuration (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- L'original de l'attestation de blocage des actions, mentionnant le nombre de titres détenus ainsi que le nombre de droits de vote attachés.

Tout formulaire non accompagné des documents requis et/ou non reçu dans le délai susmentionné, ne sera pas prise en compte pour le vote des résolutions.

## TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2026 A 10 HEURES

#### Première résolution : Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025, et approbation des comptes clos à cette date

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu l'exposé du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration, et à la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable bénéficiaire de **314 225 117,40** dirhams.

#### Deuxième résolution : Présentation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, et approbation des comptes consolidés clos à cette date

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu l'exposé du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les termes de ces rapports et les comptes consolidés présentés, lesquels font ressortir un résultat net comptable de **381,4 MDH**, dont un résultat part du Groupe de **370,4 MDH**, et déclare ne formuler aucune observation sur ces comptes.

#### Troisième résolution : Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées notamment à l'article 56 de la Loi 17-95, déclare approuver ce rapport dans toutes ses dispositions, ainsi que les conventions, engagements et opérations dont il est fait état, conclus ou exécutés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de **314 225 117,40** dirhams comme suit :

- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| • Résultat net de l'exercice :                        | 314 225 117,40 dirhams        |
| • Réserve légale (5%) à déduire :                     | 15 711 255,87 dirhams         |
| • Report à nouveau précédent :                        | 205 065 175,83 dirhams        |
| • Bénéfice distribuable :                             | <b>503 579 037,36 dirhams</b> |
| • Dividende à distribuer (en brut) :                  | <b>140 031 840,00 dirhams</b> |
| • Montant à affecter au compte « Report à Nouveau » : | <b>363 547 197,36 dirhams</b> |

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que la mise en paiement des **dividendes (4,00 dirhams par action)** sera effectuée en **juin 2026**, par virement de coupons, conformément à la réglementation en vigueur.

#### Cinquième résolution : Quitus à conférer aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire confère aux membres du Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve de l'exercice de leurs mandats pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### Sixième résolution : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes, le cabinet **BDO Maroc**, représenté par Monsieur **Moutai CHAOUKI**, et le cabinet **FIDAROC GRANT THORNTON**, représenté par Monsieur **Faïçal MEKOUAR**, pour l'exercice de leurs mandats pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### Septième résolution : Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur indépendant


L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination de Madame **Nada TAZI HAKAKAT**, en qualité d'administratrice indépendante, en remplacement de la société **PREV INVEST**, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, et ce sous réserve de la ratification de sa nomination par BANK AL MAGHRIB.

#### Huitième résolution : Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026

EL'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026 à **1 610 000,00 (un million six cent dix mille)** dirhams bruts. Le Conseil d'Administration répartira cette somme entre ses membres, dans les proportions qu'il jugera convenables.

#### Neuvième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.



# COMMUNICATION FINANCIÈRE

---

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025

CFG BANK



# COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

## AU 31 DÉCEMBRE 2025

# CFG BANK



### Bilan IFRS au 31/12/25

(En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP	652.824	741.328
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.322.815	2.637.597
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3.322.815	2.637.597
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	43.542	36.521
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	43.542	36.521
Titres au coût amorti	720.750	715.965
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1.017.235	793.419
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	21.781.999	17.394.296
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements des activités d'assurance	-	-
Actifs d'impôt exigible	207.980	193.329
Actifs d'impôt différé	111.919	158.689
Comptes de régularisation et autres actifs	928.605	916.434
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Immobilisations de placement	-	-
Immobilisations corporelles	1.024.063	807.847
Immobilisations incorporelles	479.693	382.052
Écarts d'acquisition	124.142	124.142
<b>Total ACTIF</b>	<b>30.415.567</b>	<b>24.901.619</b>

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, CCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.236.149	2.726.868
Dettes envers la clientèle	12.013.809	10.573.682
Titres de créance émis	8.833.107	8.180.733
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt exigible	202.323	163.884
Passifs d'impôt différé	106.083	85.699
Comptes de régularisation et autres passifs	1.510.935	926.654
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Passifs techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions	15.375	2.375
Subventions et fonds assimilés	-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1.410.657	401.662
Capitaux propres	2.087.129	1.840.062
o Capital et réserves liées	1.345.448	1.338.704
o Réserves consolidées	489.590	351.089
Part du groupe	478.953	340.291
Part des minoritaires	10.637	10.798
o Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-129.271	-127.897
Part du groupe	-129.271	-127.897
Part des minoritaires	-	-
o Résultat net de l'exercice	381.362	278.166
Part du groupe	370.445	261.820
Part des minoritaires	10.917	16.346
<b>Total PASSIF</b>	<b>30.415.567</b>	<b>24.901.619</b>

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	1.016.990	835.708
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	-485.045	-462.613
<b>Marge d'intérêt</b>	<b>531.945</b>	<b>373.095</b>
Commissions (produits)	700.734	524.814
Commissions (charges)	-171.547	-123.900
<b>Marges sur commissions</b>	<b>529.187</b>	<b>400.914</b>
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	81.230	102.983
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	81.636	103.497
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-406	-514
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Produits nets des activités d'assurance	-	-
Produits des autres activités	105.739	64.416
Charges des autres activités	-872	-
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1.247.229</b>	<b>941.408</b>
Charges générales d'exploitation	-513.422	-487.608
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-100.560	-65.694
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>633.247</b>	<b>388.106</b>
Coût du risque	-45.653	-41.071
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>587.594</b>	<b>347.035</b>
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-26.796	-5.770
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>560.798</b>	<b>341.265</b>
Impôt sur les résultats	-179.436	-63.099
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>381.362</b>	<b>278.166</b>
Intérêts minoritaires	10.917	16.346
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>370.445</b>	<b>261.820</b>

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat par action</b>	<b>10,89</b>	<b>7,95</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>10,89</b>	<b>7,95</b>

### ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat net</b>	<b>381.362</b>	<b>278.166</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>		
Ecarts de conversion	-	-
Variations de valeur des actifs financiers, comptabilisés directement en capitaux propres	-1.374	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-
Impact IAS 19/OCI	-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-	-
<b>Total cumulé</b>	<b>379.988</b>	<b>278.166</b>
Part du groupe	369.071	261.820
Part des minoritaires	10.917	16.346

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers de DH)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>560.798</b>	<b>341.265</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	70.558	62.870
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	-	-
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	8.420	-15.548
Dotations nettes aux provisions	45.507	40.935
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	3.792	21.913
Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
Autres mouvements	4.532	-12.870
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>132.809</b>	<b>97.300</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1.477.077	-2.401.825
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2.994.298	-1.257.314
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	18.448	4.200.090
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	572.652	72.149
Impôts versés	-122.282	-45.484
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-1.048.403</b>	<b>567.616</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>-354.796</b>	<b>1.006.181</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-15.329	277
Flux liés aux immeubles de placement	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-398.252	-217.785
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-413.581</b>	<b>-217.508</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-132.140	-127.142
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1.004.210	-39.078
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>872.070</b>	<b>-166.220</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>103.693</b>	<b>622.453</b>

### COMPOSITION DE LA TRESORERIE

(En milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1.460.354</b>	<b>837.901</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	741.328	405.210
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	719.026	432.691
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1.564.047</b>	<b>1.460.354</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	652.824	741.328
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	911.223	719.026
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>103.693</b>	<b>622.453</b>

# COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.

## AU 31 DÉCEMBRE 2025

# CFG BANK



### BILAN (En milliers de DH)

ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
<b>Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>638.123</b>	<b>741.311</b>
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	471.799	471.024
. Valeurs en caisse	166.324	270.288
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés :</b>	<b>992.268</b>	<b>734.867</b>
. A vue	885.147	659.531
. A terme	107.121	75.336
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>19.594.688</b>	<b>15.890.080</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	9.350.634	5.208.321
. Crédits à l'équipement	3.033.587	4.601.275
. Crédits immobiliers	4.891.245	4.116.933
. Autres crédits	2.319.222	1.963.551
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>3.124.383</b>	<b>2.531.711</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	2.880.706	1.992.740
. Autres titres de créance	183.516	270.013
. Titres de propriété	60.161	268.957
<b>Autres actifs</b>	<b>462.392</b>	<b>548.316</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>720.750</b>	<b>715.965</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	720.750	715.965
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>355.872</b>	<b>334.430</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Entreprises à caractère financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
. Autres entreprises	-	-
<b>Créances subordonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>2.321.340</b>	<b>1.730.200</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>637.643</b>	<b>546.395</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>728.978</b>	<b>519.286</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>29.576.438</b>	<b>24.292.562</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>4.216.040</b>	<b>2.709.673</b>
. A vue	-	-
. A terme	4.216.040	2.709.673
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>12.042.882</b>	<b>10.515.811</b>
. Comptes à vue créditeurs	10.141.597	8.382.444
. Comptes d'épargne	990.613	926.729
. Dépôts à terme	724.416	1.108.802
. Autres comptes créditeurs	186.256	97.836
<b>Titres de créances émis</b>	<b>8.833.107</b>	<b>8.180.733</b>
. Titres de créance négociable émis	8.833.107	8.180.733
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>1.142.309</b>	<b>779.954</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>66.703</b>	<b>38.688</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>1.410.657</b>	<b>401.662</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Reserves et primes liées au capital</b>	<b>645.290</b>	<b>638.545</b>
<b>Capital</b>	<b>700.159</b>	<b>700.159</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>205.065</b>	<b>192.449</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net (+/-)</b>	<b>314.225</b>	<b>134.887</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>29.576.438</b>	<b>24.292.562</b>

### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (En milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1.896.063</b>	<b>1.381.376</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	39.636	40.152
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	728.911	617.640
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	158.954	111.154
Produits sur titres de propriété	67.218	30.191
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	236.611	154.618
Commissions sur prestations de service	209.545	148.722
Autres produits bancaires	455.188	278.898
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>968.319</b>	<b>769.725</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	132.699	131.045
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	75.907	76.668
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	274.773	254.106
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	162.729	121.306
Autres charges bancaires	322.213	186.600
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>927.743</b>	<b>611.651</b>
Produits d'exploitation non bancaire	8.091	8.851
Charges d'exploitation non bancaire	209	21.097
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>510.820</b>	<b>467.675</b>
Charges de personnel	247.708	234.154
Impôts et taxes	9.808	7.370
Charges externes	124.118	124.073
Autres charges générales d'exploitation	51.258	56.115
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	77.928	45.963
<b>Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Reprises sur écarts d'acquisition</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>99.015</b>	<b>220.367</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	53.980	30.315
Pertes sur créances irrécouvrables	167	152
Autres dotations aux provisions	44.868	189.900
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>44.424</b>	<b>226.766</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	31.692	2.997
Récupérations sur créances amorties	21	16
Autres reprises de provisions	12.711	223.753
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>370.214</b>	<b>138.128</b>
Produits non courants	2.651	1.282
Charges non courantes	3.117	1.046
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>369.748</b>	<b>138.364</b>
Impôts sur les résultats	55.522	3.477
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>314.225</b>	<b>134.887</b>

### HORS BILAN (En milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>4.825.992</b>	<b>2.905.428</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4.452.383	2.864.293
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	373.609	41.135
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>6.383.844</b>	<b>4.801.863</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6.383.844	4.801.863
Engagements de garantie reçus de la clientèle	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

### ETAT DES SOLDES DE GESTION (En milliers de DH)

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/2025	31/12/2024
(+) Intérêts et produits assimilés	927.501	768.946
(-) Intérêts et charges assimilés	483.378	461.819
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>444.122</b>	<b>307.128</b>
(+) Produits sur opérations de crédit-bail et de location	236.611	154.618
(-) Charges sur opérations de crédit-bail et de location	162.729	121.306
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION</b>	<b>73.883</b>	<b>33.311</b>
(+) Commissions perçues	221.002	161.677
(-) Commissions servies	54.956	42.688
<b>MARGE SUR COMMISSION</b>	<b>166.046</b>	<b>118.989</b>
(±) Résultat des opérations sur titres de transaction	-800	-643
(±) Résultat des opérations sur titres de placement	88.474	88.331
(±) Résultat des opérations de change	106.574	77.976
(±) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE MARGE</b>	<b>194.248</b>	<b>165.664</b>
(+) Divers autres produits bancaires	69.336	31.168
(-) Diverses autres charges bancaires	19.892	44.609
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>927.743</b>	<b>611.651</b>
(±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-8.066	21.116
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	7.197	8.765
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	209	1.417
(-) Charges générales d'exploitation	510.820	467.675
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>415.846</b>	<b>172.439</b>
(±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-22.434	-27.455
(±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-23.198	-6.857
(±) Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>370.214</b>	<b>138.128</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-466</b>	<b>236</b>
(-) Impôts sur les résultats	55.522	3.477
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>314.225</b>	<b>134.887</b>
<b>II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>314.225</b>	<b>134.887</b>
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	77.928	45.963
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	11.149	175.885
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	33.719	9.199
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	12.711	218.936
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	199	2.127
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	209	1.417
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	893	86
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	19.680
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>423.427</b>	<b>165.882</b>
(-) Bénéfices distribués	115.526	115.526
<b>(±) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>307.901</b>	<b>50.356</b>

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

	31/12/2025	31/12/2024
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1.812.141	1.312.747
(+) Récupérations sur créances amorties	-	-
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	9.649	8.629
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	-772.010	-624.348
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-
(-) Charges générales d'exploitation versées	-436.009	-422.758
(-) Impôts sur les résultats versés	-55.522	-3.477
<b>I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>558.248</b>	<b>270.794</b>
<b>Variation des :</b>		
(±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-31.785	175.458
(±) Créances sur la clientèle	-3.727.041	-2.792.765
(±) Titres de transaction et de placement	-600.425	922.339
(±) Autres actifs	85.870	-104.692
(±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-752.602	-443.807
(±) Créances acquises par affacturage	-	-
(±) Créances subordonnées	-	-
(±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1.506.368	-2.112.413
(±) Dépôts de la clientèle	1.527.071	1.918.927
(±) Titres de créance émis	652.374	3.354.873
(±) Autres passifs	362.355	173.302
(±) Dettes subordonnées	-	-
<b>II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitations</b>	<b>-977.816</b>	<b>1.091.221</b>
<b>III. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>-419.568</b>	<b>1.362.015</b>
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	893	1.697
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	199	2.127
(-) Acquisition d'immobilisations financières	-30.329	-48.471
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-379.065	-184.071
(+) Intérêts perçus	15.101	13.553
(+) Dividendes perçus	66.856	28.477
<b>IV. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-326.344</b>	<b>-186.688</b>
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	1.000.000	-
(+) Emission d'actions et (-) Remboursement capitaux propres et assimilés	-	-0
(-) Dividendes versés	-115.526	-115.526
(-) Intérêts versés	-16.135	-17.229
<b>V. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>868.339</b>	<b>-132.755</b>
<b>VI. IMPACT DES ECARTS DE CONVERSION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VII. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V+VI)</b>	<b>122.427</b>	<b>1.042.572</b>
<b>VIII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>1.400.843</b>	<b>358.271</b>
<b>IX. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>1.523.270</b>	<b>1.400.843</b>

# COMMUNICATION FINANCIÈRE

## RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2025

# CFG BANK

### RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Fidarc  
**Grant Thornton**

7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de  
**CFG Bank S.A.**  
5/7, rue Ibnou Toufail  
Casablanca

**BDO**

AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15  
Hay Ryad 10100 – Rabat,  
Maroc

#### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

##### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de CFG Bank et de ses filiales (Groupe CFG Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 2.087.129 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 381.362.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse d'audit
Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.	Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.
Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.
L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :	Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :
• déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ;	• examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
• estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ;	• analyser les principales paramètres retenus par le groupe pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2025 ;
• établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues.	• tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ;
Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables » de l'annexe aux états financiers consolidés.	• tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3.
Au 31 décembre 2025, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle, exposé au risque de crédit s'élève à MMAD 22.018; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 236.	Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	

##### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

##### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

• nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

• nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

• nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

• nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

• nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 avril 2026

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du réseau Grant Thornton  
5/7, rue Ibnou Toufail  
Casablanca  
Tél : 05 22 54 72 00 - Fax : 05 22 29 96 70

Faïçal MEKOUAR  
Associé

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A.

BDO S.A.  
AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15  
Hay Ryad 10100 – Rabat,  
Maroc  
Tél : 05 22 54 72 00 - Fax : 05 22 29 96 70

Moutai CHAOUKI  
Associé

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Fidarc  
**Grant Thornton**

7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de  
**CFG Bank S.A.**  
5/7, rue Ibnou Toufail  
Casablanca

**BDO**

AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15  
Hay Ryad 10100 – Rabat,  
Maroc

#### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

##### Audit des états de synthèse

##### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de CFG Bank S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 3.275.397 dont un bénéfice net de MMAD 314.225.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse d'audit
Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.
Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.	Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :
L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :	• étudier la conformité au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ;
• l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ;	• tester l'évaluation des provisions sur les créances sensibles et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ;
• l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque.	• tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;
Au 31 décembre 2025, le montant des créances envers la clientèle s'élève à MMAD 19.595 comprenant des provisions pour dépréciation des créances en souffrance de MMAD 176.	• tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en présence de créances sensibles et en souffrance.
Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	

##### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

##### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

• nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

• nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

• nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

• nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

##### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 20 avril 2026

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du réseau Grant Thornton  
5/7, rue Ibnou Toufail  
Casablanca  
Tél : 05 22 54 72 00 - Fax : 05 22 29 96 70

Faïçal MEKOUAR  
Associé

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A.

BDO S.A.  
AC9, Rue Al Maysse, Secteur 15  
Hay Ryad 10100 – Rabat,  
Maroc  
Tél : 05 22 54 72 00 - Fax : 05 22 29 96 70

Moutai CHAOUKI  
Associé

Les états annexes aux états de synthèse annuels individuels et consolidés ont déjà été publiés en date du 18 février 2026 et n'ont subi aucune modification.

Lien rapport financier : <https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-et-moi/communication-financiere/>



COMMUNICATION  
FINANCIÈRE

**Salim RAIS**  
Directeur Financier

T. (212) 522 48 83 95  
s.rais@cfgbank.com